Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212201016-20260424-DEL_2026_49-DE

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE LANNION

Nombre de membres
en exercice : 15

Date de la convocation :
16 avril 2026

Date d'affichage :
16 avril 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE LANGOAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 24 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-sept heures
Le Conseil Municipal de la Commune de LANGOAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELISLE Hervé, Maire.

Présents : M. DELISLE Hervé, Mme SIMON Sophie, M. BOULANGER Jean François, Mme MONTREER Murielle, M. DEVRIESE Raphaël, Mme GLORION Maryvonne, M. BONNIEC Lucas, Mme LE ROUX Soizic, M. GUINIO Kevin, Mme L'ANTHOEN Virginie, M. LE GOFF Didier, Mme MORVAN Prescilia, M. BOIREAU Thomas
Absents : M. CORLOUER Loïc, Mme BELLEC Carine.

Mme MORVAN Prescilia est nommé Secrétaire de Séance.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2026, à savoir :

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties 39.98 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties 57.90 %
- ✓ Taxe d'habitation 16.42 %

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Le Maire

H. DELISLE

La secrétaire de séance

P. MORVAN

MAIRIE DE LANGOAT 22450 (Côtes d'Armor)